



# LIVRET D'ACCUEIL

UNITÉ HOSPITALIÈRE  
SÉCURISÉE INTER-RÉGIONALE  
(UHSI)



PÔLE SANTÉ PUBLIQUE

SERVICE DE MÉDECINE LÉGALE ET MÉDECINE PÉNITENTIAIRE

# BIENVENUE

## AU CHU DE RENNES

Madame, monsieur,

Votre état de santé nécessite une prise en charge hospitalière. Vous êtes donc admis(e) au sein de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI).

Faisant partie du CHU de Rennes, ce service de soins est organisé pour assurer une prise en charge optimale de l'ensemble des patients. Votre admission pénale impose le respect de certaines règles de fonctionnement dont l'application est assurée par le personnel pénitentiaire.





## DÉCOUVRIR L'UNITÉ HOSPITALIÈRE SÉCURISÉE INTER-RÉGIONALE (UHSI)

L'unité hospitalière sécurisée inter-régionale (UHSI) est sous l'autorité de deux administrations :

- **La santé**, avec l'équipe soignante du CHU de Rennes, qui assure les soins requis par votre état de santé ayant motivé votre admission ;
- **La justice**, avec une équipe pénitentiaire présente au sein de l'UHSI, qui assure la sécurité au cours de votre hospitalisation.

Dès votre admission et tout au long de votre hospitalisation, vous serez donc en contact avec différentes catégories de personnels.

### *Respect*

Votre état de santé est la première préoccupation de l'ensemble de l'équipe soignante de l'UHSI. Pour qu'il reste une priorité, un respect strict des consignes qu'elles soient médicales ou de sécurité, est indispensable.



## ACCÉDER À L'UHSI

L'UHSI est basée sur le site de Pontchaillou, au sein du centre urgences réanimations (CUR) et accessible via la porte B.

### Transports en commun

**Métro :** station Pontchaillou

**Bus :** arrêt Anatole France : lignes C2 - 31  
arrêt Villejean université : lignes C4 - 14 - 52 - 65 - 68 76 - 77 - 78 - 81 - 152 ex - 168 ex

**Train :** halte SNCF Pontchaillou, ligne Rennes / Saint-Malo



## ÉQUIPES DE L'UNITÉ

Vous serez accueilli(e) par un membre de l'équipe soignante de l'UHSI. Votre prise en charge sera assurée 24h/24.

### *Confidentialité*

Comme dans tout service hospitalier, la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui vous concernent est garantie.

L'équipe soignante, placée sous la responsabilité d'un médecin chef de service et d'un cadre de santé, est composée de médecins, d'infirmier(e)s, d'aides-soignant(e)s, d'agents de service et d'une secrétaire. Un kinésithérapeute et une diététicienne sont présents toutes les semaines.

Chaque professionnel du service est identifié par un badge précisant son nom et sa fonction. Chacun, dans son rôle, vous entoure en assurant votre suivi médical. L'équipe est également à votre disposition pour vous apporter les informations souhaitées sur l'évolution de votre état de santé et répondre à vos interrogations.

### Équipe médicale

Le personnel médical est votre interlocuteur privilégié pour vous informer sur votre état de santé. Il est en contact avec les médecins qui vous soignent à l'USDSS (unité sanitaire à dispositif de soins somatiques) et également avec les autres professionnels à qui vous avez déjà confié votre santé.

Du lundi au samedi, un médecin passera dans les chambres de l'unité.

À la fin de votre séjour, tous les diagnostics, bilans biologiques et modifications thérapeutiques seront transmis par courrier au médecin de l'USDSS dont vous dépendez.

### Équipe paramédicale

Comme dans tout service de soins, le personnel paramédical pratique les soins, administre les différents traitements sur prescription médicale et assure les missions d'hygiène et de restauration nécessaires.

Le déroulement des soins peut changer d'un jour sur l'autre en raison de certaines contraintes réglementaires.

Pour des raisons réglementaires de sécurité, les dates des examens, consultations ou interventions se déroulant à l'extérieur de l'unité ne pourront vous être communiquées à l'avance.





## CHAMBRE

L'UHSI est composée de 19 chambres individuelles, toutes sont équipées de douches. Vous disposerez d'un interphone qui vous permettra d'entrer en contact avec l'équipe soignante.

### *Hygiène et sécurité*

Afin de ne pas nuire aux conditions de votre séjour, nous vous demandons de respecter les règles d'hygiène et de sécurité de l'unité. Nous vous informons qu'en cas de dégradation volontaire de votre chambre ou du mobilier, le CHU de Rennes pourrait mettre à votre charge les frais de remise en état.



## REPAS

Les repas sont généralement servis aux heures suivantes :

- Petit-déjeuner : 8h
- Déjeuner : 12h
- Dîner : 18h

Le service diététique est garant de la qualité nutritionnelle des repas servis et du respect des prescriptions médicales.

Tous les couverts distribués doivent être rendus lorsque votre plateau est desservi.



## ACTIVITÉS ET SERVICES

### Cour de déambulation

L'UHSI est dotée d'une cour de promenade. L'accès est restreint et réglementé par l'administration pénitentiaire.

### *Tabac*

En application de la loi anti-tabac, nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer au sein de l'UHSI. Des moyens de substitution peuvent vous être prescrits, à votre demande.

### Courrier

Le personnel soignant n'est pas habilité à recevoir votre courrier. Vous devez vous adresser au personnel pénitentiaire.



## PÔLE SANTÉ PUBLIQUE

SERVICE DE MÉDECINE LÉGALE ET MÉDECINE PÉNITENTIAIRE  
UNITÉ HOSPITALIÈRE SÉCURISÉE INTER-RÉGIONALE (UHSI)



HÔPITAL PONTCHAILLOU

CENTRE URGENCES RÉANIMATIONS • PORTE B

2 rue Henri Le Guilloux • 35033 Rennes cedex 9



Tél. 02 99 28 99 73